### AR PREFECTURE

017-211703475-20210923-2021\_09\_D16-DE Regu le 27/09/2021



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

<u>OBJET</u> : D16 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)
Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir : 4
Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE
Absents excusés :
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Denis PETONNET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210923-2021\_09\_D16-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 27 septembre 2021

Affiché le 27 septembre 2021

Conseil municipal du 23 septembre 2021

## N° 16 - Modification du tableau des effectifs (Personnel permanent et non permanent)

**Rapporteur: Mme Myriam DEBARGE** 

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Conformément** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la commune ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique, en sa séance du 7 septembre 2021;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations suivantes et d'adopter le tableau des emplois en annexe :

### PERSONNEL PERMANENT

### 1°) Quotité de temps d'un emploi / Suppression et création de poste

Afin de permettre un renfort au sein du pôle des services techniques, il est proposé au Conseil municipal, à compter du 23 septembre 2021, de :

- supprimer le poste d'adjoint administratif à 25/35<sup>ème</sup> inscrit au tableau des effectifs des postes permanents,
- créer un poste supplémentaire d'adjoint administratif à temps complet,
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

### 2°) Poste Instructeur des autorisations d'occupation des sols / Création et ouverture de poste

L'Instructrice des autorisations d'occupation des sols bénéficiera d'une mutation qui prendra effet à compter du 6 octobre 2021. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement via le portail de l'emploi des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et du CNFPT a été lancée cet été sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs :

Conseil municipal du 23 septembre 2021

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à temps complet, à compter du 23 septembre 2021, :

- de créer :
  - un poste de rédacteur,
  - o un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - o un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'ouvrir :
  - o un poste d'adjoint administratif,
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du candidat qui sera retenu, afin de ne pas bloquer le recrutement et d'assurer la continuité du service public,

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du Comité Technique.

### <u>3°) Poste d'Agent polyvalent technique spécialité voirie au Centre technique municipal /</u> Création et Ouverture de poste

Un agent polyvalent technique spécialisé de l'équipe voirie du Centre technique municipal fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement a été lancée sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise et des adjoints techniques afin d'assurer la continuité du service public.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, à temps complet, à compter du 23 septembre 2021, :

- de créer :
  - o un poste d'agent de maîtrise principal,
  - o un poste d'agent de maîtrise,
  - o un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
  - un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'ouvrir un poste d'adjoint technique,

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du candidat qui sera retenu, afin de ne pas bloquer le recrutement,

d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du Comité technique.

Conseil municipal du 23 septembre 2021

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal :

Sur poste permanent :

### Filière administrative :

- de créer, à temps complet, à compter du 23 septembre 2021 :
  - o un poste d'adjoint administratif,
  - o un poste de rédacteur,
  - o un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - o un poste de rédacteur principal de 1ère classe.
- d'ouvrir, à temps complet, à compter du 23 septembre 2021 :
  - o un poste d'adjoint administratif,
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
  - o un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
- de supprimer, à temps non complet (25/35<sup>ème)</sup>, à compter du 23 septembre 2021 :
  - o un poste d'adjoint administratif.

### Filière technique:

- de créer, à temps complet, à compter du 23 septembre 2021 :
  - o un poste d'agent de maîtrise principal,
  - o un poste d'agent de maîtrise à temps,
  - o un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
  - o un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- d'ouvrir, à temps complet, à compter du 23 septembre 2021 :
  - o un poste d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Ville 2021 au chapitre 012, charges de personnel.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

Pour: 27Contre: 0Abstention: 0

• Ne prend pas part au vote: 0

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210923-2021\_09\_D16-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 27 septembre 2021

Affiché le 27 septembre 2021

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

Signé

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Conseil municipal du 23 septembre 2021

#### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 23/09/2021

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

#### EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ADMINISTRATIVE  Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ime</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>èrre</sup>	1	1	0
Attaché	A	35,00/35 <sup>étte</sup>	5	5	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	35,00/35 <sup>érre</sup>	3	2	1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	35,00/35 <sup>trye</sup>	1	0	1
Rédacteur principal	8	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ere</sup> classe	С	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	8	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	c	35,00/35 <sup>ème</sup>	7	6	1
Adjoint administratif	c	35,00/35 <sup>èrrie</sup>	5	3	2

TOTAL 34 26 8

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE TECHNIQUE	20			25	9
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>éme</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	А	35,00/35 <sup>cme</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ére</sup> classe	В	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 2 <sup>èrra</sup> classe	В	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien	В	35,00/35 <sup>crec</sup>	1	1	0
Agent de maîtrise principal	8	35,00/35 <sup>érre</sup>	9	7	2
Agent de maîtrise	В	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	3	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ére</sup> classe	c	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	8	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>èrre</sup> classe	c	35,00/35 <sup>ècrie</sup>	15	12	3
Adjoint technique	c	35,00/35 <sup>ène</sup>	10	7	3

TOTAL 54 42 12

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	В	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	В	03,00/20 <sup>érrie</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ène</sup> classe	В	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	18,00/20 <sup>éme</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ère</sup> classe	8	11,50/20 <sup>éne</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	07,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	06,50/20 <sup>érne</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>enc</sup> classe	8	05,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	04,25/20 <sup>érec</sup>	1	1	0

Conseil municipal du 23 septembre 2021

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>òne</sup> classe	В	05,00/20 <sup>±we</sup>	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	А	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	Α	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	8	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	В	35,00/35 <sup>tree</sup>	2	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	С	35,00/35 <sup>èrre</sup>	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>èrre</sup> classe	с	35,00/35 <sup>èros</sup>	3	3	0
Adjoint du patrimoine	c	35,00/35 <sup>ime</sup>	3	3	0

TOTAL 28 27 1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SPORTIVE					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>eme</sup>	1	1	0

TOTAL 1 1 0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SÉCURITÉ		- to e	82	40	
Chef de service police municipale	В	35,00/35 <sup>†me</sup>	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>true</sup>	4	4	0

TOTAL 5 5 0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif principal de 1 <sup>ém</sup> classe	В	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL 1 1 0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgëtaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ANIMATION Animateur principal 1 <sup>ire</sup> classe	В	35,00/35 <sup>ènie</sup>	1	0	1
Animateur principal 2 <sup>tine</sup> classe	8	35,00/35 <sup>+me</sup>	1	0	1
Animateur	В	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

TOTAL 3 0 3

126	102	24
	126	126 102

Conseil municipal du 23 septembre 2021

### II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	35,00/35 <sup>ène</sup>	1	0	1
Technicien	В	35,00/35 <sup>ène</sup>	1	0	1
Remplacement salsonnier administratif	С	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	с	08,00/35 <sup>ésse</sup>	2	2	0
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	с	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort salsonnier Tour de l'Horloge – salson haute	с	03,00/35****	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	с	14,00/35 <sup>ime</sup>	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ime	17	10	7

TOTAL 28 15 13

### III) POSTES HORS STATUT SALARIE

TOTAL

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Service civique	Volontaria t	35,00/35 <sup>ène</sup>	4	0	4

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS	33	16	17